



CERTIFICAT  
COMPLÉMENTAIRE  
DU BP JEPS

# DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

RS 5737

FORMATION  
EN ALTERNANCE



*s'associer est une force*



# OBJECTIFS

Le Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil collectif de mineurs forme les titulaires d'un BPJEPS souhaitant exercer des fonctions de directeur d'un ACM.



**Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs**

**Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs**

**Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs**



# CONTENU DE LA FORMATION

*Évaluations en cours de formation réalisées à la fin de chaque CCP*

## Fonctionnement d'un ACM

Identification des rôles et fonctions, réglementation.

## Fonctions éducatives

- Projet pédagogique, sanction éducative, gestion d'une vie
- Quotidienne et méthodologie d'organisation de séjour.

## Gestion d'un ACM

Comptabilité, législation administrative, management d'une équipe, réalisation de planning, communication...

## Certifications

- Rapports de stage, modalités, pièces administratives obligatoires.
- Suite à la partie théorique de la formation : un stage déclaré de 18 jours minimum est réalisé en qualité de directeur ou adjoint dans un ACM durant le mois de juillet.



# POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT

18 places  
10 financements  
+ 8 places salariés

- \* **Financement dans le cadre du Marché Compétences Professionnelles du Conseil Régional PACA**
- \* **Public - 26 ans** (Mission Locale) / **Demandeurs d'emploi** (France Travail) / **Bénéficiaires du RSA (PLIE)** / **Personnes reconnaissance handicapée (CAP EMPLOI)**



## CERTIFICATION

### CERTIFICATION DRAJES

- \* Exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non, d'un accueil collectif de mineurs.
- \* Produire un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30 minutes devant un jury.

### DÉBOUCHÉS ET ÉVOLUTION

- \* Direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM)
- \* Formation DEJEPS



## PRÉREQUIS

- \* **Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :** PSC1- AFPS - PSE1 - PSE2 - AFGSU de niveau 1 ou 2 - SST
- \* **Être titulaire d'un BPJEPS** (toutes spécialités sauf LTP)
- \* **Avoir une expérience de 28 jours en ACM** auprès de publics mineurs



## MODALITÉS

<b>DATES</b>	28/04/2025 au 22/10/2025 Tests de sélection : 7 au 10/04/2025
<b>PUBLIC</b>	Demandeurs d'emploi / Salariés
<b>HEURES EN CENTRE</b>	350h en centre / 406h en entreprise
<b>DATE LIMITE DE CANDIDATURE</b>	04/04/2025
<b>NOMBRE DE PLACE</b>	18



Pour les allègements et dispenses consultez notre site

Toutes nos réunions d'information collectives se déroulent dans nos locaux. Inscription nécessaire auprès du secrétariat du CFREP.



Le CFREP, organisme de formation de la Ligue de l'enseignement - Fédération des Bouches-du-Rhône, dispense des formations depuis 1985, notamment dans les domaines du social et sanitaire et de l'animation.

En 2019, le CFREP devient UFA (unité de formation en apprentissage) du CFA EP L'Education Populaire. Il est depuis 2015 UFA du CFA Futurosud. Habilité par l'intermédiaire de la DREETS, de la DRAJES et du Conseil Régional, le CFREP est spécialisé dans les formations initiales, continues et professionnelles.

### Notre organisme est certifié Qualiopi.

#### CFREP, Centre de formation

1 allée du Bois, La Maurelette, 13015 Marseille  
04 91 63 45 96 | [cfrep.marseille@laligue13.fr](mailto:cfrep.marseille@laligue13.fr)



Retrouvez toutes nos formations sur [www.laligue13.fr](http://www.laligue13.fr)  
Rubrique → Formation



**Accessibilité aux personnes en situation de handicap.**

Pour toute question, contacter notre référente Santé/Handicap  
→ Laurence ALEMANY au 04 91 63 45 96